

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 974-249740101-20231207-2023\_128\_BC\_3-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 décembre 2023

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE QUATRE DÉCEMBRE** à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, à Le Port, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de présents : 13  
Nombre de représentés : 2  
Nombre d'absents : 1

**Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2023\_128\_BC\_3**  
**Approbation de l'avenant n°1 à la**  
**convention de financement relative à**  
**la mise en œuvre des actions du**  
**Programme d'Investissement et**  
**d'Avenir (PIA)**

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Mircille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

**ÉTAIT ABSENT(E) :**

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

Nombre de votants : 15

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
28 novembre 2023

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
11/12/2023

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Denise DELAVANNE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023**

**AFFAIRE N°2023 128 BC 3 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT ET D'AVENIR (PIA)**

**Le Président de séance expose :**

La présente délibération a pour objet de valider l'avenant N°1 de la convention relative à la mise œuvre des actions du dispositif « Projet d'Investissement d'Avenir » de l'État (PIA).

Dans le cadre du projet Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) Ariste Bolon, la Ville de Le Port a mené une démarche d'innovation sociale autour de 4 axes stratégiques :

- **Axe 1** - Accompagner les ressources de l'économie locale par la promotion de l'éco-mobilité et des modes de déplacement doux.
- **Axe 2** - Accompagner les ressources de l'économie locale par le développement de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire du quartier.
- **Axe 3** - Développer l'agriculture urbaine de proximité en milieu tropical.
- **Axe 4** - Expérimenter un dispositif d'accompagnement des familles à l'amélioration de l'habitat.
- **Axe 5** - Accompagner les ménages dans l'amélioration et l'auto-reconstruction de leur logement.
- **Axe 6** – Mettre en œuvre et coordonner le plan d'action du PIA.

Cette démarche a été par la suite déclinée en plan d'action formalisé par une convention signée le 17 avril 2021 par le Territoire de l'Ouest et la Ville.

Le montant estimatif global du plan d'action validé par les instances de l'ANRU s'élevait à 3 932 512 € HT et selon un plan de financement réparti comme suit :

- une subvention de 2 002 654 € de l'ANRU (51%) ;
- une participation communale de 913 100 € (23%) ;
- une participation du Territoire de l'Ouest de 818 058,05 € (21%) ;
- des contreparties diverses auprès des partenaires institutionnels et privés à hauteur de 198 700 € (5%).

N°	Intitulé de l'action	Durée de l'action	Maître d'ouvrage	Assistance subvention	Subvention	TCO
1.1	Étude pour la mise en place d'une structure intégrée d'aide à la mobilité	6 mois	Ville du Port	11 050 €	10%	1 105 €
1.2.1	Caravane de la mobilité éco-responsable	36 mois	Ville du Port	36 500 €	15%	5 475 €
1.2.2	Garage solidaire	24 mois	Ville du Port	237 000 €	20%	47 400 €
1.3	Plate forme de la mobilité solidaire et inclusive en occupation temporaire de friche	6 mois	Ville du Port	22 400 €	15%	3 360 €
1.4	Animation de la plate-forme de la mobilité « solidaire et inclusive »	36 mois	Ville du Port	300 000 €	25%	75 000 €
2.1	Mise en place de Tiers Lieux pour l'accueil d'activités ESS en conteneurs aménagés en pied d'immeuble	9 mois	Ville du Port	235 120 €	16%	38 780 €
2.2	Mission d'accompagnement à la création des tiers lieux avec les partenaires locaux	12 mois	Ville du Port	69 000 €	10%	6 900 €
2.3	Création et développement du village ESS « Incubateur et développeur des projets d'économie sociale et solidaire »	36 mois	AGAME	300 000 €	15%	45 000 €
3.1	Valorisation des bio déchets pour la création d'une filière de production de compost biologique	6 mois	Ville du Port	108 846 €	23%	24 490,35 €
3.2	Mission d'accompagnement au démarrage, analyses et certifications de fonctionnement annuel	24 mois	Ville du Port	20 600 €	10%	2 060 €
3.3	Expérimentation d'un système d'Aquaculture Multi Trophique Intégrée en milieu tropical sec	6 mois	Ville du Port	156 682 €	22%	35 000 €
3.5	Chef de projet agronomie pour le développement de la ferme urbaine, des filières de production, de transformation et de commercialisation	36 mois	An Gren Kouler	150 000 €	25%	37 500 €
3.6	Construction d'un point de vente directe des productions et d'accueil de la ferme urbaine	3 mois	Ville du Port	60 000 €	23%	13 500 €
3.8	Déploiement des nouvelles filières de production sur la ferme urbaine	18 mois	Ville du Port	966 116 €	33%	313 987,70 €
4.2	Accompagner les familles dans leur capacité d'agir : mise en œuvre expérimentale de l'auto-réhabilitation accompagnée	36 mois	Ville du Port	160 000 €	4%	6 000 €
6.1	Pilotage et coordination du plan d'actions PIA	60 mois	Ville du Port	500 000 €	25%	125 000 €
6.2	Assistance administrative au chef de projet	60 mois	Ville du Port	150 000 €	25%	37 500 €
24	<b>TOTAL</b>	2020-2026		3 932 512 €	21%	818 058,05 €

Tableau récapitulatif des actions inscrites dans la convention initiale

Au regard de l'avancement du projet de renouvellement urbain, il y a nécessité de faire évoluer la convention initiale. Cette évolution doit permettre :

- de s'adapter aux évolutions du projet NPNRU Ariste Bolon – SIDR Haute ;
- d'optimiser les sources de financements des actions projetées.

N°	Intitulé de l'action	Durée de l'action	Maître d'ouvrage	Assiette de subvention	Taux de subvent <sup>9</sup>	Subvention TCO
1.1	Étude pour la mise en place d'une structure intégrée d'aide à la mobilité	6 mois	Ville du Port	11 050 €	10%	1 105 €
1.2.1	Caravane de la mobilité éco-responsable	36 mois	Ville du Port	36 500 €	15%	5 475 €
1.2.2	Garage solidaire	24 mois	Ville du Port	237 000 €	20%	47 400 €
1.3	Plate forme de la mobilité solidaire et inclusive en occupation temporaire de friche	6 mois	Ville du Port	22 400 €	15%	3 360 €
1.4	Animation de la plate-forme de la mobilité « solidaire et inclusive »	36 mois	Ville du Port	300 000 €	25%	75 000 €
2.1	Mise en place de Tiers Lieux pour l'accueil d'activités ESS en conteneurs aménagés en pied d'immeuble	9 mois	Ville du Port	235 120 €	16%	38 780 €
2.2	Mission d'accompagnement à la création des tiers lieux avec les partenaires locaux	12 mois	Ville du Port	69 000 €	10%	6 900 €
2.3	Création et développement du village ESS « Incubateur et développeur des projets d'économie sociale et solidaire »	36 mois	AGAME	300 000 €	15%	45 000 €
3.1	Valorisation des bio déchets pour la création d'une filière de production de compost biologique	6 mois	Ville du Port	138 846 €	23%	31 934,35€
3.2	Mission d'accompagnement au démarrage, analyses et certifications de fonctionnement annuel	24 mois	Ville du Port	20 600 €	10%	2 060 €
3.3	Expérimentation d'un système d'Aquaculture Multi Trophique Intégrée en milieu tropical sec	6 mois	Ville du Port	36 682 €	22%	8 070 €
3.5	Chef de projet agronomie pour le développement de la ferme urbaine, des filières de production, de transformation et de commercialisation	36 mois	An Gren Kouler	150 000 €	25%	37 500 €
3.6	Construction d'un point de vente directe des productions et d'accueil de la ferme urbaine	3 mois	Ville du Port	60 000 €	23%	13 500 €
3.8	Déploiement des nouvelles filières de production sur la ferme urbaine	18 mois	Ville du Port	966 116 €	33%	313 987,70 €
3.9	Expérimentation d'une culture de riz au cœur d'une friche urbaine	36 mois	Ville du Port	85 000 €	22%	18 700 €
3.10	Sensibilisation et animation autour des projets d'agriculture urbaine	36 mois	Ville du Port	50 000€	22%	11 000 €
4.2	Accompagner les familles dans leur capacité d'agir : mise en œuvre expérimentale de l'auto-réhabilitation accompagnée	36 mois	Ville du Port	160 000 €	4%	6 000 €
6.1	Pilotage et coordination du plan d'actions PIA	60 mois	Ville du Port	500 000 €	25%	125 000 €
6.2	Assistance administrative au chef de projet	60 mois	Ville du Port	105 000 €	26%	27 286 €
24	<b>TOTAL</b>	<b>2021-2027</b>		<b>3 932 512 €</b>	<b>21%</b>	<b>818 058,05 €</b>

Tableau récapitulatif des actions réactualisées suite à l'avenant

Dans le cadre de cet avenant, la participation du TCO reste constante. Les modifications portent sur des réaffectations de crédits entre actions, et sur les modalités de versement de la participation financière de la communauté d'agglomération pour les actions dont la réalisation est inférieure ou supérieure à 12 mois.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 16/11/2023.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 09/11/2023.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**  
**Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- VALIDER les modalités de l'avenant n°1 à la convention de financement relative à la mise en œuvre des actions du Projet d'Investissement d'Avenir, du NPNRU Ariste Bolon ci-annexé;**

**- AUTORISER le Président à signer le présent avenant.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président